

# Rentrée scolaire : comment faciliter la scolarisation des enfants et adolescents porteurs d'OI ?

**E**n cette période de rentrée scolaire, bien des parents s'interrogent sur les moyens à mettre en œuvre pour que la scolarité de leurs enfants porteurs d'OI se déroule le plus sereinement possible. Les enseignants, eux aussi, sont parfois – et légitimement – inquiets à l'idée d'accueillir dans leur classe un enfant fragile. Sans prétendre à l'exhaustivité, cet article a pour objet de présenter quelques mesures susceptibles de faciliter les choses, mesures qui sont bien sûr appelées à être modulées en fonction de la sévérité de l'atteinte de l'enfant, de la lourdeur de son handicap, de son âge, ainsi que de ses souhaits et de son caractère.

Choisir un établissement accessible en fauteuil roulant est un impératif : même si l'enfant marche, on ne peut exclure qu'il ait à utiliser temporairement un fauteuil en cas de fracture. Toutes sortes d'aménagements matériels sont envisageables : l'enfant peut avoir un double jeu de livres, un pour l'école et un pour la maison, afin de diminuer le poids de son cartable. Il peut être équipé d'une table spécifique, adaptée à son fauteuil roulant et à la mobilité de ses membres supérieurs. L'utilisation d'un ordinateur est aussi un moyen facile à mettre en place si l'écriture manuscrite est trop fatigante. L'organisation des récréations est un point important : on peut demander l'aménagement d'un « coin calme » dans la cour, afin d'assurer la sécurité de l'enfant pendant ce temps à haut risque de fracture. Certains enfants préféreront rester dans la salle de classe : dans ce cas, quelques camarades volontaires peuvent être autorisés à y rester aussi afin de leur tenir compagnie. Les entrées et sorties de classe peuvent être légèrement décalées afin que l'enfant ne soit pas bousculé. Il est aussi possible de bénéficier de transports adaptés.



Les enfants dont le handicap est important peuvent, sur notification de la MDPH, bénéficier d'une aide humaine à l'école (AESH). Cette personne a pour rôle d'assister matériellement l'enfant dans tous les gestes qui lui sont difficiles, et de contribuer à assurer sa sécurité. Pour certains enfants, la présence d'une AESH est indispensable. Pour d'autres, elle est plus discutable, et dans ce cas il faut bien peser les avantages et les inconvénients : être accompagné toute la journée par un adulte n'est, sur le plan social et psychologique, pas anodin pour l'enfant.

Les plus grands peuvent prétendre à des aménagements d'examens (temps majoré, temps de pause, adaptation ou dispense de certaines épreuves, utilisation d'un ordinateur, assistance d'un secrétaire...). Ces aménagements peuvent être mis en place dans le courant de l'année scolaire, pour les contrôles : cela permet à l'enfant de s'entraîner dans des conditions similaires à celles qui l'attendent le jour de l'examen. Attention toutefois, les demandes d'aménagements doivent être faites à l'avance, en lien avec l'équipe pédagogique, l'enseignant référent, le médecin scolaire et l'équipe médicale qui suit l'enfant.

On ne saurait trop conseiller de constituer au préalable un dossier à la MDPH : la plupart des décisions d'aménagements de la scolarité sont prises après avis de la MDPH. Les démarches seront d'autant plus rapides que l'enfant est déjà connu des services de la MDPH. Soulignons un progrès récent : les notifications de la MDPH restent désormais valables pour l'ensemble d'un cycle scolaire (et non plus une seule année scolaire comme auparavant).



La question des absences de l'enfant doit être envisagée, ainsi que celle du rythme de la scolarité qu'il est capable de suivre en milieu ordinaire. Des solutions d'enseignement à domicile existent. Elles peuvent être temporaires (en cas de plâtre par exemple) : le SAPAD (service d'accompagnement pédagogique à domicile) assure gratuitement la continuité de la scolarité en cas d'absence supérieure à deux semaines (demande à effectuer auprès la DSDEN avec certificat médical), ou bien permanentes : le CNED (inscription à l'année scolaire, soit à temps complet, soit à temps partiel si elle se combine à une scolarisation partielle en milieu ordinaire), ou encore, en région parisienne ou en Normandie, une école comme Votre École Chez Vous (scolarisation gratuite à domicile pour enfants malades ou handicapés).

L'expérience montre que si bien des aménagements sont possibles et permettent à des enfants même très lourdement handicapés par l'OI de mener jusqu'à son terme un parcours scolaire normal et parfois brillant, le dialogue entre les familles et les équipes enseignantes reste un levier majeur du bon déroulement de la scolarité de l'enfant. Bien



des difficultés proviennent de la peur et de l'incompréhension. La communication et la « transparence » semblent donc essentielles : il faut préparer le projet à l'avance, rencontrer les enseignants, leur expliquer la maladie, sans cacher les risques réels, mais en insistant sur les bienfaits de l'école pour l'enfant. Il est aussi important d'informer les camarades de classe de l'enfant. D'une manière générale, le lien entre tous les intervenants (parents, équipe pédagogique, équipe médicale et paramédicale qui suit l'enfant, médecin de l'Éducation nationale, personnels administratifs) doit être favorisé et préservé tout au long de la scolarité.

Information École Inclusive : 0 805 805 110 (cellule d'écoute et de réponse, ouverte toute l'année, intervenants départementaux, numéro vert gratuit)